



L'UNSA

unsa.hfno@gmail.com
VOUS INFORME

MAI 2025

Attention, le premier des Saints de glace, souvent tu en gardes la trace.

Droit d'alerte des élus du CSE

Déclaration.. DROIT D'ALERTE DES MEMBRES DU CSE : Mise sous pression des salariés dans le bassin Picard (12/05/2025)

Les élus du CSE, toutes sections syndicales confondues, ont été alertés sur des pratiques managériales préoccupantes dans le bassin Picard. Lors de la réunion préparatoire du CSE du 05/05/2025, les élus ont pu échanger sur le sujet et constater que des témoignages concordants font état d'une mise sous pression excessive des salariés par un manager. Et ce dans une atmosphère de peur et de crainte de s'exprimer librement. Cette pression excessive nuit gravement à la santé physique et mentale des salariés (stress, anxiété, épuisement, peur pour leur avenir). Le CSE rappelle que l'employeur a une obligation légale de sécurité et de protection de la santé physique et mentale de ses salariés (articles L. 4121-1 et suivants du Code du travail). Il doit prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les risques professionnels, y compris les risques psychosociaux. Ignorer ces situations peut entraîner des conséquences graves sur la motivation, la productivité et la santé des équipes.

Le CSE demande donc ce jour à la direction d'agir sans attendre pour rétablir un environnement de travail sain. Il est urgent d'écouter les salariés concernés, d'évaluer la situation et de mettre fin à ces pratiques.

Les membres du CSE
EFS Hauts de France Normandie

Ne cherchez pas à recruter, si vous n'arrivez pas à garder vos salariés !

Pour cela, il faudrait :

**LES RESPECTER
LES ÉCOUTER
BIEN LES PAYER
LES VALORISER
LES RESPONSABILISER
LES FORMER**

Se réveiller le matin, aller au travail avec le sourire : ça n'a pas de prix !

**UN SALARIÉ HEUREUX ET
MOTIVÉ
=
UN SALARIÉ PRODUCTIF**

Actualisation de la charte des utilisateurs et des administrateurs des systèmes d'information (SI) de l'EFS

BUT : garantir la sécurité des données Informatique de l'EFS.

Les demandes de l'UNSA :

- Nous demandons un accompagnement spécifique (sensibilisation, cas pratiques) pour le personnel avant l'adoption de la charte, afin que chacun comprenne et respecte les bonnes pratiques (ex. : ne pas brancher de téléphone ou clé USB non approuvée sur les ordinateurs de l'EFS) et connaisse les sanctions possibles.
- Par ailleurs, l'UNSA réclame un Règlement Intérieur UNIQUE au niveau national, afin que tout le personnel de l'EFS, partout en France, soit soumis aux mêmes règles et sanctions, garantissant ainsi l'unité de l'établissement.



Prime mobilité – Modification du périmètre géographique régional de l'activité logistique

La direction informe de la modification de l'application régionale de l'accord concernant le versement de la prime mobilité pour les chauffeurs de collecte. Après un bilan et une cartographie réalisée sur l'activité 2024, La Direction retient le versement d'une prime de mobilité :

→ pour les **chauffeurs de collecte**,

→ selon un kilométrage à **vol d'oiseau de 70 km** du lieu de départ logistique jusqu'au lieu de collecte.

La mise en place doit se faire rapidement, probablement à la prochaine planification.



Quid des salariés du prélèvement, qui font aussi beaucoup de kilomètres et qui pourraient selon les mêmes dispositions bénéficier de cet avantage ! ?

La direction refuse car, selon elle, « pour le prélèvement cela fait parti du métier et du contrat de travail ».

Quid des chauffeurs de navette ?

La direction répond qu'ils ne sont pas non plus concernés même s'ils circulent hors région.



L'UNSA déplore la mise en place d'une disparité salariale aussi flagrante, qui est une avancée, mais ne résout en rien les iniquités actuelles

Consultation sur le projet UNIT

Déclaration UNSA sur la mise en place de la DSI unique

Bien que nous comprenions les enjeux d'une telle réorganisation et les intentions d'harmonisation qu'elle peut porter, nous estimons que le projet présenté à ce jour manque de précisions essentielles, tant sur les impacts concrets pour les équipes que sur les modalités opérationnelles de mise en œuvre.

Dans ce contexte d'incertitude, nous tenons à exprimer notre vigilance quant à la manière dont cette transformation sera conduite.

Nous espérons sincèrement que les salarié-e-s pourront continuer à s'épanouir pleinement dans leurs missions, dans un environnement respectueux de leurs compétences, de leur engagement et de leur équilibre professionnel.

Nous resterons attentifs à la suite des évolutions, dans l'intérêt des personnels concernés.

Nous avons choisi de nous **abstenir** lors de ce vote concernant la mise en place de la DSI unique.

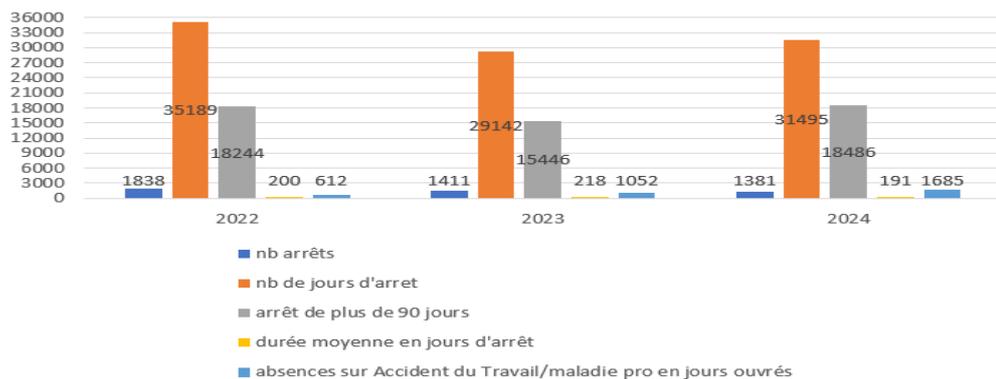


Arrêts maladie

Depuis le 1^{er} avril 2025, l'indemnisation des arrêts maladie est plafonnée à 50% du salaire brut, dans la limite de 2522,57€. À l'EFS, le salaire reste intégralement maintenu via notre convention collective et la prévoyance, dont la cotisation pourrait prochainement augmenter.

Bilan social, bilan de développement des compétences 2024, attribution de la taxe d'apprentissage :

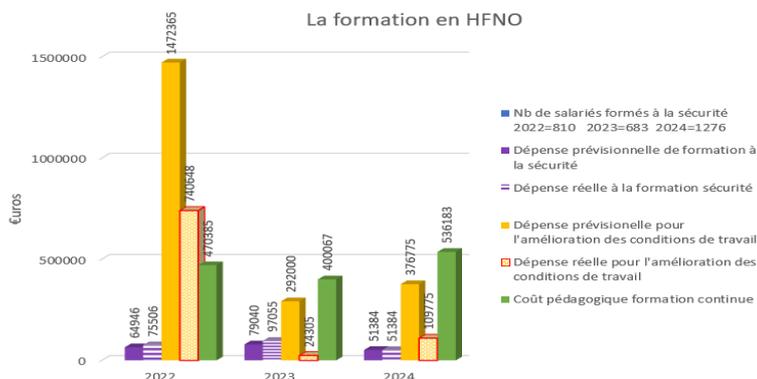
L'absentisme en HFNO



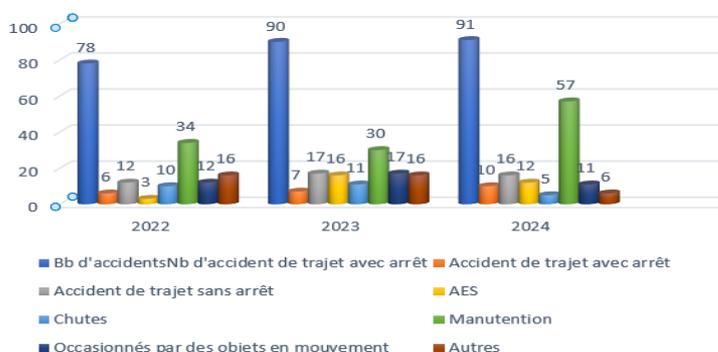
Moins d'arrêt de travail sur l'année 2024 mais des arrêts plus long (hausse des arrêts de + de 90 jours). Les arrêts pour accident du travail sont en net augmentation avec une fréquence et une gravité augmentée.

La formation a doublé en 2024, et les dépenses sécurité suivent le prévisionnel. Mais sur les conditions de travail, on est loin du compte : seulement un tiers du budget prévu a été dépensé.

La formation en HFNO



Les accidents de travail en HFNO



Le taux d'accident de trajet avec arrêt est toujours élevé. Augmentation d'accidents pour cause de manutention.

🎓 Formations : où va l'argent, et pour quels résultats ?

En 2025, près de 38 000 € de taxe d'apprentissage seront versés pour financer 12 établissements (dont 11 publics) proposant des formations du BAC au MASTER dans les métiers de l'EFS.

🔍 Mais combien d'élèves rejoignent réellement l'EFS à l'issue de ces formations ?

L'UNSA pose la question.

👉 Alors que le taux d'absentéisme explose, que les conditions de travail se dégradent et que les coûts de formation sont élevés,

L'UNSA s'interroge sur la qualité et la pertinence des formations dispensées.

📢 Nos métiers exigent des formations adaptées aux réalités du terrain :

- Postes de travail mal adaptés
- Manque de préparation aux contraintes spécifiques
- Décalage entre théorie et pratique

L'UNSA demande :

- ➔ Des formations utiles, concrètes et connectées aux vrais besoins des équipes
- ➔ Une meilleure adéquation entre formation, affectation et réalité du métier

Parce que former, c'est bien... mais former efficacement, c'est indispensable !

Baromètre social de l'EFS

Baromètre social de l'EFS : à vous de jouer !

Tous les deux ans, la direction lance son baromètre social pour prendre le pouls du personnel. C'est LE moment où **votre avis compte vraiment**.

- 👉 Vous avez des choses à dire sur vos conditions de travail ?
- 👉 Vous voulez que ça bouge ?
- 👉 Vous attendez des réponses concrètes ?

C'est maintenant ou jamais !

1



La direction tend l'oreille : faites entendre votre voix.

🗣️ **L'UNSA** vous appelle à répondre massivement : **plus nous serons nombreux, plus notre parole sera forte.**

Ne laissez pas passer cette chance d'influencer les décisions qui vous concernent.

Et ce n'est pas tout !

Sondage QVCT UNSA

En parallèle, l'**UNSA interprofessionnel** lance un grand sondage national sur la QVCT (Qualité de Vie et Conditions de Travail).

- ✅ Votre contribution est essentielle pour **faire avancer nos revendications**
- ✅ Ensemble, **faisons changer les choses**, pour **de meilleures conditions de travail** dans tous les secteurs.

📱 Scannez ce QR code pour participer :

2 (UNSA)



PENSER À

- Poser mes **CP** avant le 01/06/2025 pour la période du 01/10/25 au 31/12/25, avec une tolérance jusqu'au 15/01/26
- Poser mes demandes de **repos** pour le prochain planning avant **ce vendredi 23 mai !**
- Déclarer ma cotisation syndicale (voir ci-dessous)





Des Infos Utiles de Mai

IMPÔTS 2025

Cette année, la déclaration doit être effectuée entre le 22 mai et le 5 Juin 2025, en version numérique, selon les départements.

N'oubliez pas de déduire votre cotisation syndicale !

J'opte pour les frais réels :

J'intègre le montant de ma cotisation dans le calcul de mes frais réels dans la **case 1AK**, en précisant le libellé «**cotisation à une organisation syndicale représentative** » et en mentionnant le montant:

80€ pour l'UNSA

Je n'opte pas

Pour les frais réels

Je **coche la case réduction et crédits d'impôts**.

J'inscris le montant de ma cotisation en **case 7AC, 7AE ou 7AG** dans la partie réductions et crédits d'impôts.

La maternité

Ce que dit la Convention collective :

Toute salariée doit prévenir son supérieur hiérarchique de son état de grossesse et de sa date présumée d'accouchement **avant la fin du 4e mois** de grossesse.

Le travail des femmes enceintes est diminué **d'une heure par jour à compter du 4e mois** de grossesse (au prorata du temps de travail de la salariée).

*l'UNSA
souhaite
une bonne fête
à toutes les mamans*



L'équipe s'agrandit



JAMES FREZIER

Votre délégué
Syndical UNSA sur
le site de Seclin



À votre écoute

Ecrivez-nous

unsa.hfno@gmail.com

Pensez à nous écrire d'une boîte mail personnelle

Retrouvez-nous
sur le site internet efs.unsa.org



★ Déléguée Syndicale Centrale et Régionale

Sylvie DUPRESSOIR  06.29.92.76.34  unsa.hfno@gmail.com

★ Déléguée Syndicale Régionale

Angélique MARIETTE  06.62.62.12.13  angelique.mariette.unsa.hfno@gmail.com

★ Élue au CSE HFNO

Armelle DEKIMPE  06.85.47.32.06

★ Représentant Syndical au CSE, CSSCT et Commission formation

Julien BINARD  06.50.65.93.81

VOS DÉLÉGUÉ.E.S DE SITES :

★ Bois-Guillaume/ Dieppe/ Evreux/ Rouen

Nathalie DELIE

★ Amiens Étouvie/ Amiens MDD/ Amiens IH/DEL/ Creil

Rémi LANGLOIS

★ St Quentin Pompidou/ St Quentin IH/DEL / Villeneuve- St-Germain

Stéphanie JERÔME

★ Lille MDD/ Lille Belfort/ Lille CHU/ Loos QBD/ Loos siège

Camille ROGER (possibilité d'accueillir d'autres DS)

★ Alençon/ Saint-Lô/ Cherbourg MDD/ Caen

Ramzi BEN CHÂABANE

★ Seclin

James FREZIER

Pour les sites d'Arras, Lens, Dunkerque, Le Havre et Valenciennes :
Vous souhaitez faire partie d'une équipe dynamique qui s'engage pour vous ?
REJOIGNEZ-NOUS !